

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 02.04.92.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 08.10.93 Bulletin 93/40.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société Anonyme dite: NORTENE GRAND PUBLIC — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : Riedler Nicolas.

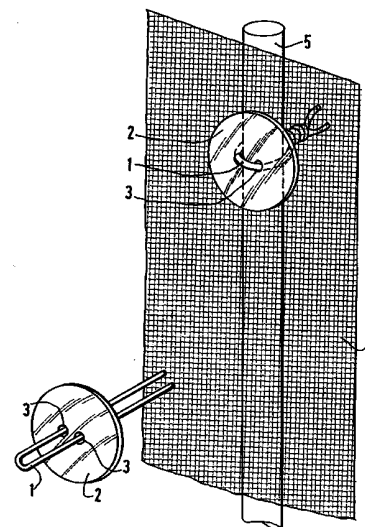
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Nony & Cie.

⑤4 Dispositif pour fixer un matériau en feuille sur une structure de délimitation de zone.

⑤7 La présente invention est relative à un dispositif pour fixer un matériau en feuille sur une structure de délimitation de zone.

Ce dispositif comprend une pluralité d'ensembles constitués chacun d'un tronçon de fil semi-rigide (1), notamment de fil métallique, de préférence gainé extérieurement de matière plastique, et d'une plaquette rigide (2) munie d'au moins deux orifices traversants espacés (3) pour le passage des branches dudit tronçon de fil disposé en forme de U.



La présente invention est relative à un dispositif pour fixer un matériau en feuille sur une structure de délimitation d'une zone, telle qu'un balcon, une terrasse ou un jardin.

5 Par structure de délimitation de zone selon l'invention, on entend ainsi des grilles de protection de balcons, de terrasses ou de propriétés et des clôtures formées d'un ensemble de poteaux supportant notamment une nappe de grillage métallique ou une nappe en matière plastique extrudée à structure réticulaire.

10 Du fait de leur constitution, ces structures de délimitation de zones n'assurent pas un isolement "visuel" de la zone délimitée par rapport à l'environnement extérieur.

De ce fait, l'on est souvent amené, pour assurer l'intimité de la zone, à planter des haies d'arbustes le long de ces structures de délimitation de zones.

15 Pour accroître l'isolement sur le plan visuel, vis-à-vis de l'extérieur, on met également en place sur les structures de délimitation de zones une nappe, pleine ou faiblement ajourée, en un matériau en feuille que l'on fixe sur la structure de délimitation de zone pour réaliser un effet "brise-vue".

20 Il existe de nombreux matériaux en feuille propres à cet usage, tels que des toiles en matériaux naturels ou synthétiques ou des nappes en matériaux tissés, tressés ou cousus.

25 Pour fixer ces matériaux en feuille de manière tendue sur une structure de délimitation de zone telle qu'une clôture en grillage, on utilise généralement des tronçons de fil métallique par exemple du fil de fer galvanisé ou plastifié, que l'on met en place individuellement dans des paires de trous percés côte à côte dans le matériau en feuille. Les deux extrémités du fil métallique sont, après passage dans les trous du matériau en feuille réunies autour de parties de la structure de délimitation de zone, notamment des brins du grillage la constituant ou des poteaux de support en étant repliées et torsadées ensemble, pour réaliser la fixation du matériau en feuille sur la structure.

30 Sous l'effet des conditions climatiques, et notamment du vent, le matériau en feuille subit des déplacements par rapport à la structure à laquelle il est fixé, les mouvements ainsi provoqués tendant à élargir les orifices dans lesquels sont engagés les fils de fixation, de telle sorte que assez rapidement, la zone du matériau en feuille séparant deux orifices adjacents pour le passage d'un même tronçon de fil tend à se déchirer, ce qui provoque le détachement du matériau en feuille de la structure de délimitation de zone à l'emplacement considéré.

35

40

Compte-tenu de ces déchirements prévisibles l'on réalise généralement un plus grand nombre de points de fixation que celui réellement nécessaire, ce qui augmente notablement le temps de pose du matériau en feuille.

5 La présente invention se propose de réaliser un dispositif de fixation permettant de réduire les risques de déchirement et donc d'éviter les inconvénients des dispositifs de fixation connus.

10 La présente invention a ainsi pour objet un dispositif pour fixer un matériau en feuille sur une structure de délimitation de zone, caractérisé par le fait qu'il comprend une pluralité d'ensembles constitués chacun d'un tronçon de fil semi-rigide, notamment de fil métallique, de préférence gainé extérieurement de matière plastique, et d'une plaquette rigide munie d'au moins deux orifices traversants espacés pour le passage des branches dudit tronçon de fil disposé en forme de U.

15 Pour la mise en oeuvre du dispositif de fixation selon l'invention, on met en place individuellement chaque ensemble tel que défini ci-dessus, notamment au niveau des montants ou poteaux de la structure de délimitation de zone en faisant traverser aux branches libres de chaque tronçon de fil préalablement engagées dans deux orifices traversants de la plaquette, le matériau en feuille de part et d'autre d'un élément, notamment
20 un montant ou un poteau de ladite structure de délimitation de zone, la fixation s'effectuant par réunion des extrémités libres du tronçon de fil par torsion. Les extrémités étant torsadées ensemble, l'effet de torsion permettant d'appliquer à force le matériau en feuille contre l'élément, notamment le montant ou le poteau de la structure de délimitation de zone,
25 auquel il est fixé.

Grâce à la plaquette rigide du dispositif selon l'invention, qui se trouve maintenue par le tronçon de fil qui la traverse, le serrage du fil en vue de la fixation, n'entraîne pas de sollicitation mécanique au niveau des orifices réalisés dans le matériau en feuille, l'effort de serrage étant repris par la plaquette rigide.
30

De la même manière, les efforts mécaniques appliqués au matériau en feuille au niveau des orifices de passage des tronçons de fil utilisés pour la fixation, tels que les efforts liés aux mouvements du matériau en feuille provoqués par le vent, sont pris en charge par les
35 plaquettes rigides, ce qui évite un endommagement du matériau en feuille. Du fait de la réduction du risque de déchirement, on peut, selon l'invention, prévoir un plus petit nombre de dispositifs de fixation en les disposant de préférence uniquement au niveau des montants ou poteaux de la structure.

Les plaquettes rigides du dispositif selon l'invention peuvent présenter une forme quelconque, mais sont de préférence réalisées sous la forme de disques de section circulaire, ovale ou quadrangulaire à coins arrondis, notamment en matière plastique, telle que du polyéthylène.

5 Dans le but de mieux faire comprendre l'invention, on va maintenant en décrire, en référence au dessin annexé un mode de réalisation nullement limitatif.

10 Dans le dessin, la figure unique illustre un dispositif selon l'invention d'une part avant sa mise en place et d'autre part, à l'état monté.

Dans l'exemple illustré, le dispositif selon l'invention est constitué d'une pluralité d'ensembles unitaires constitués chacun d'un tronçon de fil semi-rigide 1 apte à être disposé en forme de U et d'une plaquette rigide en forme de disque 2.

15 Le disque 2 comporte dans sa partie centrale deux orifices espacés 3 d'un diamètre légèrement supérieur au diamètre du fil 1 pour le passage des branches du tronçon de fil.

Pour la pose tendue d'un matériau en feuille 4, sur une structure de délimitation de zone dont on a illustré un poteau 5, on engage 20 l'ensemble illustré en bas à gauche sur le dessin contre la feuille 4 au niveau du poteau 5 de manière que les branches libres du tronçon de fil 1 soient disposées de part et d'autre du poteau et on engage les extrémités de ces branches à travers la feuille. Selon la nature de la feuille, on peut envisager de percer deux trous convenablement espacés, pour le passage des 25 branches du tronçon de fil 1.

Une fois la traversée de la feuille 4 réalisée, on torsade ensemble, comme cela est illustré sur le dessin, les deux branches du tronçon de fil 1 autour du poteau 5.

30 On assure la pose complète de la feuille 4 en répétant l'opération avec les autres ensembles unitaires constitués d'un tronçon de fil et d'une plaquette au niveau de chacun des poteaux, ou si on le souhaite sur des éléments de la structure entre les poteaux.

On doit comprendre que les sections relatives illustrées sur le dessin de la plaquette 2 et du poteau 5 n'ont aucun caractère limitatif.

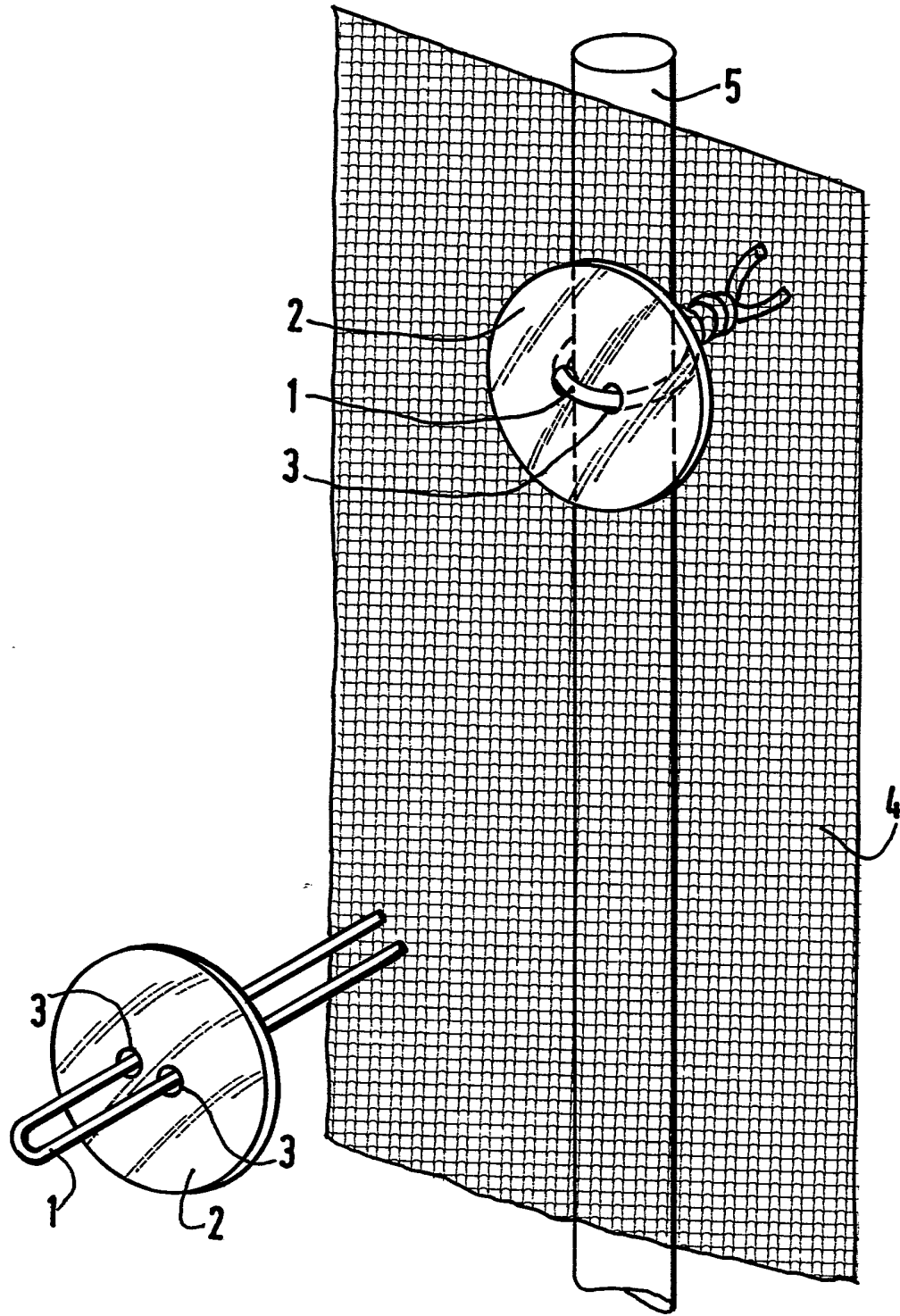
35 Enfin, bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation, elle n'y est nullement limitée et on peut lui apporter toutes variantes et modifications sans pour autant sortir ni de son cadre ni de son esprit.

REVENDICATIONS

1 - Dispositif pour fixer un matériau en feuille sur une structure de délimitation de zone, caractérisé par le fait qu'il comprend une pluralité d'ensembles constitués chacun d'un tronçon de fil semi-rigide (1), notamment de fil métallique, de préférence gainé extérieurement de matière plastique, et d'une plaquette rigide (2) munie d'au moins deux orifices traversants espacés (3) pour le passage des branches dudit tronçon de fil disposé en forme de U.

2 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que chacune des plaquettes (2) présente la forme d'un disque de section circulaire, ovale ou quadrangulaire à coins arrondis.

3 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que chacune des plaquettes (2) est réalisée en matière plastique, notamment en polyéthylène.



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9204011
FA 469125

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	FR-A-1 316 077 (M. JACQUES LEONARD) 17 Décembre 1962 * page 1, colonne 2, ligne 8 - page 2, colonne 1, ligne 13; figures 1-8 *	1-3
A	GB-A-115 601 (WALTER CLAUDE JOHNSON) 16 Mai 1918 * le document en entier *	1-3
A	GB-A-1 255 281 (GOODALLS PATENT LTD) * page 1, ligne 70 - ligne 89; figure 1 *	1-3
A	AU-A-34 594 (CYCLONE COMPANY LTD) * page 3, ligne 22 - page 4, ligne 2; figure 2 *	1-3

		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		F16B E04H A01G
Date d'achèvement de la recherche 17 NOVEMBRE 1992		Examineur HENNINGSSEN O.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>

1

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)